



CONVENTION FINANCIERE 2017-2018

Vous avez choisi l'internat Notre-Dame-de-Pontmain pour aider votre enfant à se structurer dans sa vie de jeune garçon et acquérir des connaissances et méthodes qui lui permettront d'envisager des études convenant précisément à ses capacités et sa personnalité. L'Equipe Educative est heureuse de l'accueillir ici. Votre démarche vous demande un effort financier. Les contributions des familles sont destinées à couvrir les dépenses d'investissement immobilier et les charges liées au caractère propre de l'internat.

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier entre l'association Notre-Dame-de-Pontmain et les parents ou représentants légaux de chaque pensionnaire.

FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription de votre enfant n'est définitive qu'après le règlement par chèque libellé à l'ordre de l'Association Notre Dame de Pontmain de la somme de : 60 € pour l'internat.

Cette somme est conservée par l'Association, y compris en cas d'annulation d'inscription.

ACOMPTE

Un acompte correspondant à la mensualité de septembre est exigible lors de la confirmation de l'inscription (*vous reporter à la grille des tarifs ci dessous*). Il sera déduit de la facture annuelle correspondante.

LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

La facture annuelle est adressée aux familles courant septembre, le règlement se fait par prélèvement bancaire automatique le 10 de chaque mois, à compter d'octobre.

Pour tout autre mode de paiement, il convient de le signaler impérativement **par écrit au Trésorier de l'association**. Tout mois commencé est dû entièrement.

Nous transmettre un RIB et compléter la demande d'autorisation de prélèvement SEPA ci-jointe.

IMPAYES

En cas de prélèvement non honoré, les frais bancaires sont à la charge des familles.

En tout état de cause, un entretien avec le responsable de l'internat doit être sollicité pour évaluer la situation. Des arrangements ponctuels sont possibles.

DEGRADATION du MATERIEL

En cas de dégradation de matériel par un pensionnaire, on sollicitera l'assurance des parents et sur la base du coût réel de réparation ou de remplacement.



TARIFS

Trois tarifs vous sont proposés :

| Tarif Soutien aux familles | Tarif Equilibre |
|--|--|
| Il suppose une situation de famille dont le budget ne souffre pas d'écart. Il permet de couvrir les frais de fonctionnement. | Il correspond au tarif d'équilibre financier, celui qui nous permet de faire face aux charges salariales, aux dépenses courantes de l'immeuble (fluides, impôts, réparations, entretiens...) et aux petits investissements nécessaires (literie, douches supplémentaires...), en plus bien sûr des coûts fixes de fonctionnement |
| 375 €/mois sur 10 mois | 420 € / mois sur 10 mois |

NB : en cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même famille à l'internat, le tarif pour le second enfant est de 290€ par mois pendant 10 mois.

✂.....

Coupon à joindre au dossier d'inscription avec les chèques correspondants et votre RIB

Monsieur, Madame

Agissant pour notre enfant.....

acceptons cette convention qui règle les rapports dans le domaine financier entre nous et l'association Notre-Dame-de-Pontmain.

Nous choisissons :

- Tarif Soutien aux familles**
- Tarif Equilibre**

Date et signature du(es) responsable(s) légal(aux) du pensionnaire :